

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-213 POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville 2015-2020 - Approbation d'un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération brestoise et prolongation jusqu'en 2022

La rapporteure, Mme Isabelle MELSCOET
donne lecture du rapport suivant

POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2015-2020 - Approbation d'un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération brestoise et prolongation jusqu'en 2022

EXPOSE DES MOTIFS

Brest métropole est engagée depuis 2015, aux côtés de 18 autres partenaires, dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Par une circulaire du 1^{er} ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le Premier Ministre informe les territoires engagés dans un Contrat de Ville de sa décision de prolonger les contrats de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette révision du Contrat de Ville prend la forme d'un « protocole d'engagements renforcés et réciproques » qui, une fois signé par l'ensemble des partenaires, sera annexé au contrat en cours. Celui-ci énoncera les priorités d'actions à engager par les partenaires dans le cadre du contrat pour les 3 années à venir.

Il s'agit d'une mesure de prorogation du contrat qui n'entraîne pas de modification de la géographie prioritaire et qui maintient les engagements initiaux tels que prévus dans le contrat initial cosigné en 2015. Cette démarche est l'occasion, pour l'ensemble des signataires, de donner une nouvelle impulsion au Contrat de Ville au regard des actions qui ont été menées, et des évolutions survenues depuis sa signature (nouvelles orientations nationales mais aussi évolutions locales), et de décider collectivement sur quels champs l'accent doit être mis pour la période 2020-2022.

Ainsi, le protocole précise, pour chacune des 7 ambitions et chacun des 3 axes transversaux du contrat, un objectif prioritaire, décliné en pistes d'actions, et y adjoint un indicateur, détaillé dans le document joint, qui permettra aux partenaires, fin 2022, d'évaluer l'atteinte de cet objectif.

Pour les 3 axes transversaux du Contrat de Ville :

- 1 - La participation des habitants et habitantes et le pouvoir d'agir
 - **Priorité 2020-2022 : Favoriser l'implication et la participation de toutes et tous.**
- 2 - La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les discriminations
 - **Priorité 2020-2022 : Travailler à une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations.**

3 - La ville numérique et les nouveaux usages

- **Priorité 2020-2022 : Favoriser le rapprochement entre l'innovation numérique et l'innovation sociale.**

Pour les 7 ambitions du Contrat de Ville :

- 1- Augmenter l'attractivité des territoires de l'agglomération qui en ont le plus besoin en préservant les équilibres et la mixité sociale et urbaine
 - **Priorité 2020-2022 : Renforcer l'articulation de l'approche sociale et urbaine dans les projets urbains au bénéfice des habitants et habitantes et en particulier des populations les plus vulnérables.**
- 2- Permettre des usages diversifiés de l'espace et des équipements publics métropolitains dans une perspective de vivre ensemble
 - **Priorité 2020-2022 : Favoriser l'accès et l'appropriation de la Ville et rendre attractifs et ouverts les quartiers Politique de la Ville.**
- 3- Contribuer à la dynamique de l'économie locale dans toutes ses dimensions, à l'accessibilité du marché de l'emploi et au développement des compétences
 - **Priorité 2020-2022 : Accompagner l'émergence de nouvelles formes d'activités qui s'appuient sur les compétences, les savoir-faire et les intérêts des habitants et habitantes des quartiers Politique de la Ville.**
- 4- Promouvoir une éducation équitable à tous les âges de la vie dans une visée émancipatrice et pour un territoire riche de sa population
 - **Priorité 2020-2022 : Renforcer les alliances éducatives pour la continuité des parcours des enfants et des jeunes (parent, école, éducation populaire...).**
- 5- Valoriser toutes les composantes de la population dans la vie locale avec des priorités en matière de jeunesse, de vieillissement, et de lien entre les générations et les cultures
 - **Priorité 2020-2022 : Mieux comprendre et appréhender la question du vieillissement sur les quartiers.**
- 6- Garantir l'accès aux droits particulièrement pour celles et ceux qui en ont le plus besoin
 - **Priorité 2020-2022 : Réduire le non recours aux droits et aux services.**
- 7- Contribuer au bien-être des habitants et habitantes (physique, psychique et social)
 - **Priorité 2020-2022 : Développer des projets de santé communautaire sur les territoires et notamment des actions de prévention auprès des jeunes enfants.**

Après sa signature, le protocole d'engagements renforcés et réciproques deviendra le cadre d'engagement, la feuille de route, de chacun des partenaires et le document de référence fixant les priorités d'actions jusqu'à fin 2022.

Le protocole a été approuvé par le Comité de pilotage du Contrat de Ville du 3 juillet 2019. Il doit être validé par chaque assemblée délibérante des institutions signataires pour permettre sa signature par l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques engageant

l'ensemble des partenaires signataires du contrat de Ville portant prorogation jusqu'en 2022, ci-joint et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstentions : le groupe "Brest Nouvelle Alternative" et J. LE GOIC-AUFFRET